L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 FEVRIER 1877. 30me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN 20 FEVRIER.

VENTES A L'ENCHERE DE CE JOUR.

Par D. E. Murphy & Son, au No. 140 rue Bienville, entre Poydras et Lafayette—stock de groceries.

Stock de groceries, vins, liqueurs, saloon, etc.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

SPECTACLES.

Mardi, 20 février 1877.

ACADEMIE—Sur stage or Pistols for Seven.

La Situation.

Tant que nous avons eu quelque raison d'avoir confiance dans l'issue de la lutte, engagée par une bande de compinceaux pour renverser les résultats de la grande victoire démocratique du 7 novembre 1876, nous avons encouragé et soutenu dans leurs espérances, ceux qui comptaient sur le triomphe final du droit. Aujourd'hui, les illusions des plus confiants doivent être dissipées et il convient d'envisager froidement la situation, afin de déterminer la ligne de conduite à suivre. Le devoir d'un journaliste sincère, dans des circonstances comme celles où se trouve placée la Louisiane, est de dire la vérité, si triste qu'elle puisse être—Cherchons donc, sans découragement mais aussi en nous mettant en garde contre tout espoir chimérique, ce que nous réserve la situation présente. Après les déclarations rendues par la commission arbitrale, le doute n'est plus permis sur la solution de la question présidentielle. Hayes et Wheeler seront déclarés régulièrement obtenu la majorité des votes électoraux. Si contrairement aux faits que soit ce résultat, si incroyable qu'il ait pu paraître, si scandaleux qu'il soit encore, il n'en est pas moins indubitable. Et ce qui est non moins certain, c'est que les 4,300,000 électeurs qui ont élu Tilden et Hendricks, se soumettront sans résistance à une usurpation, à laquelle l'imprudence des démocrates a permis de donner une forme légale. Quand le peuple américain se décide à accepter ce scandaleux escamotage de l'élection présidentielle, la population d'un petit Etat, comme la Louisiane, ne peut faire autrement que de courber la tête devant la grande accomplie.

Nous devons donc prendre notre parti d'avoir une administration fédérale républicaine pendant quatre années de plus, et de voir la république descendre, de plus en plus, sur la pente de l'abîme de fraude, de corruption et de démoralisation où l'a précipitée une guerre funeste. Toute espérance de réforme, de réaction morale, de régénération, doit être ajournée à une époque ultérieure. La Louisiane subira, comme toute l'Union, les conséquences de ce déplorable triomphe de la fraude doublée de perfidie et d'astuce. Mais aura-t-elle au moins la consolation de conserver le gouvernement de son choix ? ou ne va-t-on pas lui enlever encore une fois le droit, qu'elle a si péniblement reconquis, de se gouverner elle-même ? C'est là ce que se demandent anxieusement les Louisianais, si durement éprouvés déjà par tant de déceptions.

A ne considérer que le côté logique de la situation, il semble que la question même devrait pas être posée. Si quelqu'un eût dit que Tilden, une fois élu, reconnaîtrait Packard et renverserait Nicholls, tout le monde eût haussé les épaules. Et, cependant, il y a beaucoup de gens qui sont sincèrement convaincus, que Hayes, arrivé au pouvoir, donnera un démenti au "Bureau des Retours" et à la commission arbitrale qui lui ont accordé frauduleusement les huit votes de la Louisiane, en reconnaissant Nicholls comme le gouverneur légalement élu. C'est admettre que Hayes, qui acceptera la présidence basée sur la fraude, répudiera cette fraude pour ce qui concerne le gouvernement d'Etat.

Le nouveau président justifierait cette politique en se fondant sur ce que le Bureau des retours, bien que compétent pour compter les votes des électeurs présidentiels, ne l'était pas pour compter ceux du gouverneur et des membres de la législature. Nous ne discuterons pas ce prétexte, parce que les radicaux nous ont habitués à ne voir expliquer les positions les plus contradictoires et parce que nous savons que si M. Hayes trouve qu'il est de son intérêt d'abandonner les carpet-baggers, il n'hésitera pas à le faire, sans se soucier des reproches de ceux à qui il devra, en réalité, sa présidence.

Ce ne sont donc pas les raisons bonnes ou mauvaises que pourrait invoquer M. Hayes pour expliquer sa politique, qui nous inquiètent, c'est l'intérêt qui devra inspirer cette politique, car ce sera cet intérêt qui la déterminera.

Notre énergique et courageux confrère, le *Democrat*, dans son numéro de dimanche, démontre que M. Hayes, devant son élection à la théorie très absolue sur le droit des Etats admise par le tribunal arbitral comme base de ses décisions, doit logiquement respecter cette théorie en ce qui concerne le gouvernement que s'est donné la Louisiane. Mais, nous le répétons, les radicaux se servent de la logique quand elle leur est utile, et ils la mettent fort bien de côté, lorsqu'elle est embarrassante.

La décision à prendre par M. Hayes en ce qui touche les deux gouvernements de la Louisiane, dépendra donc uniquement des points suivants :

M. Hayes aura-t-il plus d'intérêt à reconnaître M. Packard que le gouverneur Nicholls ?

Aura-t-il, au contraire, plus d'intérêt à reconnaître le gouverneur Nicholls que M. Packard ?

Les partisans de M. Packard ne se font certes pas d'illusion à ce sujet et ils ne fondent pas leurs espérances sur la reconnaissance—monnaie qui n'a pas cours en politique—ni sur le respect humain qui semblerait obliger Hayes à ne pas séparer la cause de Packard de la sienne, à cause de la solidarité qu'établit entr'elles une commune origine, celle de la fraude. Non, leurs raisons d'espérer sont des raisons plus pratiques. Ils pensent que Hayes considérera que l'intérêt du parti républicain lui commande de soutenir les deux seuls gouvernements républicains qui aient encore une apparence d'existence dans le Sud, celui de Chamberlain et celui de Packard. En agissant autrement, se disent-ils, Hayes abandonnerait le Sud entier à la démocratie. Le radicalisme n'ayant plus pied dans un seul des seize Etats du Sud, deviendrait exclusivement un parti sectionnel et il aurait infailliblement contre lui aux élections de 1880 les 136 votes électoraux du Sud.

Ces arguments ne manqueront pas de force auprès de M. Hayes, si celui-ci se laisse aller à l'influence des extrémistes de son parti et s'il entend continuer la politique qui a eu cours dans les dernières années, celle de la chemise ensanglantée, mais il faut remarquer que c'est cette politique qui a vaincu au parti républicain ces défaites depuis 1874, et que Grant lui-même n'entreprenant plus qu'à son corps défendant ces interventions fédérales qui soulevaient la réprobation du pays.

Il est donc permis de douter qu'au lendemain de son avènement à la présidence, M. Hayes inaugure son administration par une intervention armée pour renverser un gouvernement d'Etat établi depuis deux mois et dans le plein exercice de sa souveraineté.

Le renversement du gouvernement de Nicholls et l'établissement du gouvernement de Packard ne s'opéreraient pas sans occasionner dans toute la république une nouvelle commotion. Il n'en faudrait peut-être pas davantage pour changer un morne acquiescement à l'élection de Hayes en une résistance ouverte. Ce serait peut-être l'étincelle qui allumerait le brasier de la révolution.

Depuis quatre ans la Louisiane a été une terrible épine dans le pied de Grant et le régime des carpet-baggers a été un jourd fardeau pour le parti républicain.

Refaire pour Packard ce qui a été fait pour Kellogg, ce serait pour la nouvelle administration, se préparer, sans parler des dangers immédiats du présent, des embarras incommodes pour quatre années.

Si R. B. Hayes ouvertement d'accord M. Packard par la force à la Louisiane, il faudrait qu'il fût décidé à engager une nouvelle lutte pour reconquérir les Etats du Sud déjà affranchis, c'est-à-dire qu'il adoptât le plan de Morton pour une nouvelle reconstruction. Une pareille entreprise n'est pas impossible, mais elle est chimérique et M. Hayes, en la tentant, tuerait sûrement son parti.

Il y a lieu d'espérer encore que le nouveau président cédera aux conseils plus sages des modérés de son parti, et qu'il s'efforcera de vivre en paix avec le Sud et de chercher dans des conciliations d'intérêt, les moyens de faire diversion aux ressentiments politiques qu'aura fait naître une élection dont l'origine sera été si peu légitime.

La neutralité de Grant

Toutes les dépêches de Washington s'accordent à dire que Grant maintiendra le *statu quo* en Louisiane. Grant n'a pu pardonner à son parti d'avoir tenté peser sur lui l'odieux de l'usurpation de Kellogg, et il tient à léguer au candidat que lui a préféré ce même parti l'héritage de se prononcer entre les deux gouvernements rivaux de la Louisiane. On assure que des menaces républicaines ont demandé, au nom de Hayes lui-même, au Président, de laisser à son successeur le soin de décider la politique à suivre à l'égard de la Louisiane, et, on ajoute—mais c'est là une simple supposition—que ces mêmes personnages ont pris, au nom de Hayes, l'engagement de ne pas troubler les gouvernements de Nicholls et de Hampton. Sur ce dernier point, nous croyons qu'il faut attendre pour être fixé, une déclaration officielle de Hayes devenu président, mais, en ce qui concerne Grant, le doute paraît levé par la déclaration suivante, publiée dans les journaux du soir de Washington, après une entrevue du Président avec le major Byrnes.

En ce qui concerne la Louisiane, le Président n'entreprendra pas de décider entre les gouvernants Packard et Nicholls à moins qu'il ne soit forcé de le faire par quelque démonstration flagrante contre la paix. Il croit, cependant, que le gouvernement de Packard ne pourrait être soutenu que par la présence des troupes et que, dans une deux semaines de délai d'administration, il ne se croit pas autorisé à prendre aucune mesure active, attendu que son successeur pourrait ne pas avoir la même manière de voir que lui sur l'emploi des forces militaires pour appuyer les autorités d'Etat, ce qui dans ce cas mettrait ses actes sous un jour désagréable. En outre, lorsqu'il a reconnu le gouvernement de Kellogg, il y a quatre ans, il n'a reçu aucun appui du Congrès qui était républicain, alors qu'il était en droit d'avoir cet appui de ce corps ; aussi pour ces raisons et pour éviter tout embarras à lui-même et à son successeur, il ne prendra pas sur lui d'agir à moins d'y être forcé.

Le Président, en parlant de la condition politique de la Caroline du Sud et de la Louisiane, a dit que les cas étaient différents et qu'ils ne pouvaient guère être assimilés. Dans la Caroline du Sud, la lutte a pris un caractère tel que le parti armé des Etats-Unis ne résisterait pas à faire respecter l'autorité du gouverneur Chamberlain. Le peuple de cet Etat a décidé de ne pas recourir à la violence et a adopté un mode de résistance beaucoup plus formidable et beaucoup plus efficace qu'une démonstration armée. Les habitants ont cessé de payer les taxes d'Etat et il serait inutile de vendre leurs propriétés attendu que personne ne les achèterait, et à moins que Chamberlain ne puisse forcer les habitants à payer les taxes, il serait oiseux pour lui de maintenir son autorité plus longtemps. Cet état de choses dont inévitablement avoir pour résultat l'abandon par le gouvernement d'un tout effort pour se maintenir en fonctions comme gouverneur de la Caroline du Sud.

Nous voudrions bien savoir sur quoi le Président fonde la distinction qu'il fait entre les deux Etats. Est-ce que M. Packard pourrait, mieux que Chamberlain, collecter les taxes d'Etat ? Est-ce que les contribuables de la Louisiane n'ont pas assez énergiquement exprimé leur détermination de ne payer de taxes qu'au gouvernement de Nicholls ? Le Président a dû être bien mal renseigné à cet égard. S'il existe encore des doutes après tous les meetings qui ont voté des résolutions dans ce sens, que le Président indique le genre de preuves qu'il désire et on les lui fournira.

L'armée des Etats-Unis ne pourrait pas plus forcer le peuple de la Louisiane à reconnaître Packard qu'elle ne peut forcer celui de la Caroline du Sud à obéir à l'autorité de Chamberlain.

L'usurpation présidentielle.

Le *Sun* qui a toujours protesté contre le bill électoral comme étant une mesure inconstitutionnelle, reconnaît que les démocrates ayant voté ce bill, ne peuvent désormais se soustraire à la loi qu'ils ont passée, mais il ajoute :

Cependant, la Chambre des Représentants a encore, même sous l'empire de ce bill inconstitutionnel, le droit de faire une chose, et nous sommes d'avis que c'est même un devoir solennel et impérieux qu'elle ne doit pas omettre de remplir : elle a le droit d'adopter une résolution portant que "Rutherford B. Hayes n'a pas été élu Président des Etats-Unis et que le Président du Sénat ne doit pas le déclarer élu."

Ceci permettrait de contester devant les Cours le titre aux fonctions présidentielles. Le seul inconvénient à propos de cela est que nous n'avons plus de Cour Suprême des Etats-Unis. La fureur d'une opinion populaire honnête et indignée peut, désormais, en se soulevant, comme elle se soulèvera assurément, comme une tempête, chasser, on peut y compter, les juges actuels de leurs sièges et substituer un corps judiciaire à ce corps politique.

ACADEMIE DE MUSIQUE. —"Saratoga" drame ou comédie, l'un et l'autre peut-être—a déjà été représenté deux fois, dimanche et lundi, et a eu du succès. C'est une critique assez épicée de la fashion et du grand monde américain dans les villes d'eau. La pièce ne manque pas d'un certain intérêt. M. Power a tiré le meilleur parti possible d'un rôle ingrat, celui de Robert Jackett : c'est un bon comédien. Miss Wilmot n'a pas non plus beaucoup à louer du rôle avec efficacité d'Effie Remington qu'elle est chargée d'interpréter, mais elle a en le rendre piquant et intéressant pour le public. "Saratoga" sera joué de nouveau, ce soir et demain, en matinée.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 3 février de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

L'AMÉRIQUE. — Le steamer *Amérique*, bien qu'ayant été rapporté de la pleine mer à 200 pieds, a fait d'être exactement dans la même position que le jour de son débouage à Bienbright. On peut toujours, de la plage, venir toucher ses flancs sans se mouiller les pieds. Le fait tient à ce que les sables apportés incessamment par les vagues sont retenus par la coque du navire, s'amoncellent et forment comme un prolongement de la plage. Le capitaine Merritt estime qu'il faut encore un déplacement de 100 pieds pour que le steamer se renverse à flot. L'opération serait relativement facile et elle était favorisée par une houle de sud-est. Habituellement, ces bourrasques sont fréquentes en cette saison ; mais, par une malheureuse fatalité, il n'y en a pas eu une seule depuis l'échouage de l'*Amérique*.

Le capitaine Merritt pensait à croire que la remise à flot n'est qu'une question de temps. La bourrasque du sud-est si vivement souhaitée paraît se faire attendre plus ou moins, mais elle finira par arriver un jour ou l'autre, et ce jour-là le steamer sortira définitivement de ce poison de sable. Voici les paroles, rapportées par un reporter du *Sun*, que le capitaine Merritt adressait hier aux visiteurs de l'*Amérique*.

"Quand le moment viendra de déplacer le navire, vous aimerez autant ne pas être ici, car ce ne sera pas une petite bourrasque et il y aura assez de mer pour dérouter la sollicitude du steamer, et assez celle des câbles. Mais le navire ne risque rien, et quand je le remettrai à ces propriétaires je serai fier de leur dire : Voilà votre navire ; il ne lui manque qu'un coup de badigeon ; il est aussi sain et aussi étanche que le jour où il s'est échoué."

(*Courrier des Etats-Unis*)

—Le *Tribune* dément la nouvelle donnée par le *Herald*, d'après laquelle le Général Grant deviendrait directeur de la Compagnie interoceanique du canal de l'isthme de Nicaragua. Le voyage que M. Grant se propose de faire en Europe n'a aucun rapport avec cette entreprise.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Suicides.

Alfred Townsend, qui fut surpris en flagrant délit de vol dans le magasin de bric à brac de Mme Sarah Roseveldt, rue Carondelet No 70, dans la nuit du 15 août 1876, a été condamné à 14 années de pénitencier, le maximum de la peine pour vol.

Il faut se rappeler que Mme Roseveldt fut trouvée morte au lit dans la matinée après le vol, quand l'on crut trouvé caché sous un sac de chiffons dans la maison. Comme on s'efforçait de faire une investigation de l'affaire à l'époque, l'accusé échappa à un procès pour méfaits.

Un coup de pistolet rue Royale.

Dimanche soir sur les 10 heures et demie, James Foley et Willie Short ou Shorty, se querellaient près du salon de bière de Zeagler et Michael Dermandy voulant les apaiser s'approche d'eux pour les engager à se séparer. En ce moment un coup de pistolet fut tiré et Dermandy fut blessé. Il ne peut dire lequel des deux hommes a tiré le coup de pistolet. Dermandy est tombé devant le No 6 de la rue Royale et a été transporté au corps de garde du Troisième Precinct et de là à l'Hôpital. La blessure est dangereuse mais non dangereuse. Quant aux deux hommes ils ont décampé, mais d'après les ordres donnés par le lieutenant Boylan, il est probable qu'ils seront bientôt arrêtés. Cette affaire est fort obscure et ne pourra être éclaircie qu'après l'interrogatoire des témoins et la police parvient à mettre la main sur eux.

Un pouce enlevé.

Dimanche matin, à 1 heure et demie, un individu inconnu et qui a disparu immédiatement après, a tiré sur Pelletier Black, du second precinct, au coin des rues Ross et Magazine. La balle a atteint Black au pouce et l'a presque séparé de la main. Un nommé McCarthy a été malheureusement arrêté et enfermé sur l'accusation d'avoir aidé à l'attentat, mais il nie avoir aucune connaissance de l'affaire.

E. S. Scott, un autre de ceux qui sont accusés comme complices, a été acquitté plus tard dans le second precinct.

Brigandage au marché Lebreton.

Vendredi matin sur les cinq heures, une dame qui achetait au marché public du marché Lebreton, a reçu à la tête un coup de Brass Knuckle qui l'a étourdi et fait tomber. Pendant qu'elle était à terre un nègre lui a enlevé son porte-monnaie et a décampé. Le nègre voleur est sans aucun doute celui qui lui a gratifié le coup de Brass-Knuckle. Nous doutons, toutefois, que l'affaire ne soit pas plus grave, bien qu'elle ait eu lieu trois quarts d'heure avant le jour, il y a déjà à 5 heures du matin assez de monde au marché pour que des brigandes de ce genre ne puissent se commettre aussi aisément.

Suicide.

Un individu âgé de 35 ans et Allemand de naissance, nommé Wm. Warner, s'est suicidé hier, en se pendant dans sa chambre rue de la Vieille-Levée, No 206. Les circonstances qui ont rattaché à la triste fin de Warner sont comme suit : Après une absence assez prolongée, Warner qui avait servi dans la guerre du Mexique et qui avait résidé à la Nlle-Orléans pendant nombre d'années, revint ici il y a peu de temps pour y travailler.

Ayant cherché vainement un emploi quelconque, il résolut d'en finir avec la vie et fit, vendredi dernier, sa première tentative de suicide en se jetant au fleuve à l'extrémité de la rue Ste. Anne ; mais Warner ne devait pas mourir ce jour-là, car les personnes qui l'avaient aperçu vinrent bientôt à son secours et firent échouer son projet.

Avant-hier, Warner poursuivant toujours la folle idée de se donner la mort eût recours à un moyen plus secret et plus sûr. Il s'enferma dans sa chambre et se pendit en se servant d'un morceau de corde qu'il attacha à un bâton fixé au mur au-dessus du mantean de la cheminée, à une hauteur d'environ cinq pieds du plancher.

Les manœuvres du malheureux suicidé restèrent ignorées jusqu'à hier, lorsque Mme Schnider, qu'habite la même maison, fit part à la police des soupçons qu'elle éprouvait sur la conduite de Warner qui, prétendait-elle, était enfermé dans sa chambre depuis vingt-quatre heures. La police en rendit immédiatement sur les lieux et dut enfoncer la porte pour avoir accès à l'appartement où elle trouva le cadavre de Warner.

Le défunt laisse dans son pays natal deux filles et un fils pour déplorer sa perte.

Accidents.

Un nommé Thomas Clark, employé à bord du navire Kenats, a eu hier, la brac gauche fracturé en cherchant à fixer un qual une amarre du navire qui attaquait. Le docteur Chambers, qui a examiné la fracture, a lieu de croire qu'une amputation du membre sera nécessaire. Clark a été transporté à sa résidence, au coin des rues Laurel et Robert.

Manque de wagons pour les morts.

L'administrateur Diamond dit que s'il n'a pas envoyé de wagon et de corbeau pour le même mort de la cavée vérule au dessous d'Algier, c'est parce qu'il y avait le même jour, samedi, huit cas de petite vérole dans la ville tous requérant attention, et seulement un wagon qu'on peut employer à ce service. En conséquence il avait l'alternative ou de négliger ces huit cas en employant le wagon de charité à faire un voyage de 12 milles pour une seule personne, ou de négliger ce voyage pour servir aux huit enterrements qui pressaient en ville. Il n'y avait pas à hésiter, le wagon fut gardé pour le service intra-muros. Par conséquent le corps du nègre est resté sans sépulture infectant le voisinage. L'explication est une de celles qui coupent court à toute objection. Il valait certainement mieux, dans une même journée, enterrer huit pestiférés morts dans l'enceinte de la ville, qu'un seul pestiféré mort à la campagne, loin d'une agglomération d'habitants.

Tué par un char de ville.

Hier matin, sur les 8 heures, le char No 56 de la rue Annonciation, conduit par Cain Comfort, a renversé un petit garçon de couleur nommé John Bartlett, qui jouait dans la rue Chippewa, et les roues lui ont passé dessus. Il a été tué sur le coup. Il paraît que ce petit garçon avait voulu traverser la rue devant le char, dans un moment où le cocher était occupé à rendre de la monnaie à un passager. Atteint par la mule, dit-on, il est tombé sous les roues, avant que le cocher eut pu mettre le frein pour arrêter le mouvement de l'omnibus.

Bulletin mortuaire.

Il est mort à la Nouvelle-Orléans, pendant la semaine expirée dimanche, 18 du courant, 157 personnes dont 86 hommes et 69 femmes. Le même total se répartit en aussi en 76 blancs, 57 noirs et 24 hommes de couleur. La variole a fait 69 victimes et la phthisie 19.

Trouvé.

Dimanche l'officier Grusman a trouvé un bracelet noir, monté sur or, rue des Remparts, près la rue Ursulines. Le bracelet a été déposé à la station du quatrième precinct.

Découvrement de fonds.

Edouard Hille a été arrêté hier, au coin des rues White et Thalie, accusé de détournement de fonds par Mr. F. J. Lewis.

New Orléans Elite Club.

Il y a eu tir, dimanche dernier, au parc du New Orleans Elite Club. De magnifiques dindes étaient les prix décernés aux vainqueurs. Le premier était invité, comme de coutume, par les reporters soit initié d'habileté. La victoire est restée à M. O. L. Willos, qui représentait l'*Abeille*, et à qui a été remis triomphalement un superbe dindon. Le journaliste-tireur qui avait montré le plus habile sorte M. Willos, a été F. Sibalski, de la Gazette allemande, à qui a été remis le second prix. Voici les noms des vainqueurs en dehors de la presse :

200 yardes. off-hand.	Points.
1er prix—M. Winteler	70
2e " —Joe Maller	61
3e " —O. Kreamer	66
4e " —L. Berger	62
5e " —L. Jr. Wendt	62
6e " —H. Dopes	56

200 yardes—au repos.	
1er prix—Thos Devereaux	67
2e " —O. Kreamer	66
3e " —L. Gurtels Jr.	66
4e " —J. O. Meyer	63

500 yardes, off-hand—Dible Wimbledon.	
1er prix—Dr C. Beard	16
2e " —John S. Ruiney	14
3e " —O. Kreamer	13

500 yardes—au repos.	
1er prix—Dr C. Beard	16
2e " —L. A. Jung	16
3e " —L. Bergeurs	16

75 yardes—avec fusils de chasse.	
1er prix—F. Haag	67
2e " —Jules Pitkat	46
3e " —W. Tugel	46
4e " —O. Kreamer	31

Versement dans le Trésor de la Ville.

La somme versée dans les coffres de la ville par le juge Hillenbarger de la Cour Générale, pour le mois expirant samedi dernier, s'élève à [illegible].

TEMPERATURE.—19 février 1877.
Thermomètre de C. Dunange, opticien.

	Centigrade.	Fahrenheit.
6 du matin	16	6
Midi	20	17
3 P. M.	20	19
6 P. M.	18	18

Législature de la Louisiane.

SENAT.

Séance du 19 février 1877.

Le Sénat se réunit à midi précis. Mr. Willis occupe le fauteuil. (Vingt membres répondent à l'appel).

La Chambre fait savoir au Sénat qu'elle a adopté le bill No 115 de la Chambre qui exalte certaines taxes des Etats-Unis, dégrèvement et abolit la loi qui met traitement douanier des terres des Etats-Unis à Orléans et à St. Jean ; le bill du Sénat (avec amendements) relativement à la remise de pénalité dans certains cas.

Le Sénat se joint à la Chambre à l'effet de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il ressort donc en ballotage. M. Willis est au fauteuil, vingt membres sont présents.

—Le rapport de la Chambre relativement au bill No 54 du Sénat est pris en considération. L'amendement qui transfère des mots "taxes municipales" après ceux de "taxes d'Etat" — ce qui remettrait le pouvoir de percevoir les taxes municipales que les contribuables n'ont pas acquittées.

M. Tunnis.—Je propose l'adoption de cet amendement.

M. Steven.—Je crois devoir à l'amendement et demande que la Chambre soit invitée à ne pas le repousser. Le Sénat a déjà décidé qu'il n'y a plus de pénalités attachées aux taxes municipales, à moins que l'intérêt ne soit prendre cette mesure. Il vous faut donc laisser aux administrateurs de la ville le soin de résoudre la question.

Mr Cunningham, qui vite impartialité, demande que le rapport soit remis à demain.

Mr Steven—Le bill a déjà été longtemps discuté. Je renouvelle ma motion et demande qu'un comité de conférence soit désigné.

La motion de Mr Steven est adoptée. Le président désigne le comité, qui est composé de Mlle Steven, Grover et Tunnis.

Mr White, au nom du comité des banques, fait un rapport qui consiste à l'adoption du bill No 67 du Sénat.

Mr Grover présente un rapport favorable sur le bill No 97 de la Chambre relativement aux compagnies d'assurances qui n'ont pas été organisées en vertu des lois de la Louisiane ; sur le bill No 81 de la Chambre (relatif à l'Equitable Life Insurance Company) ; sur le bill No 73 du Sénat, qui autorise la ville de la Nlle-Orléans à demander des bons à prime en paiement d'un jugement.

Le Sénat adopte définitivement, avec amendements, le bill No 35 du Sénat, qui modifie l'article 2874 du Revised Civil Code de la Louisiane.

La Chambre informe le Sénat qu'elle a adopté le bill No. 119 de la Chambre, qui autorise le Gouverneur Pitkin à recevoir en paiement de la somme payée par l'Etat de la Louisiane, les certificats émis depuis le 3 janvier 1877 et ceux qu'il émis le trésorier de la ville nécessaires pour payer les services et les dépenses de la ville, et qui ouvrira une somme n'excédée pas $50,000 ; qu'elle a adopté les amendements du Sénat au bill qui autorise le Gouverneur, dans le cas de saisie provisoire, à demander le jugement à l'expiration de dix jours lorsque le demandeur ne l'a pas fait.

Le Sénat adopte le rapport du comité judiciaire sur le bill relatif du bill No. 17 du Sénat au sujet des jugements par jurés dans les causes civiles.

Le bill No 16 de la Chambre rappelant la section 1 de la loi fédérale statuant sur ajourné à deux semaines.

Sur motion de Mr Kelly, le Sénat prend en considération le bill No 128 de la Chambre (voir ci-dessus) et l'adopte définitivement.

Le Sénat adopte, après l'avoir amendé, le bill No 55 de la Chambre, relativement à la rémunération du greffier du Sénat, du messager et du portier du gouverneur ; aux salaires des commis du secrétaire d'Etat, de l'avocat-général, de l'auditeur et du trésorier d'Etat ; et à la fonction du financier de la direction des bureaux des terres.

Sont adoptés définitivement, le bill No 41 de la chambre, qui fixe à $1600 par an le salaire du greffier de la cour criminelle supérieure ; le bill No 110 de la Chambre (à $600) par an le salaire du greffier de la paroisse de Jefferson.

Sont renvoyés indéfiniment : le bill No 17 du Sénat relativement aux jugements par jurés dans les causes civiles ; le bill No 40 du Sénat définissant l'article 527 du code de procédure.

Le Sénat adopte définitivement le bill en faveur de Mme M. J. Lewis de la paroisse de Ouachita ; le bill No 48 du Sénat, abrogeant les amendes imposées aux juges, juges de paix et recorders qui persistent aux requêtes d'exemption qui produisent une produire la nullité légale par la loi.

Est déposé sur le bureau, sujet à appel, le bill No 46 du Sénat, qui autorise le gouverneur à désigner un aide à l'avocat-général.

Le bill No 50 du Sénat, relativement aux jurés en Louisiane, exposé dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, crédit et ne peut produire la nullité légale par la loi.

Est adopté définitivement le bill No 57 de la Chambre relatif au jugement du comité judiciaire avec l'amendement du comité.

Le bill est en trois fois, en vertu d'une suspension des règlements, et est finalement adopté.

Le comité judiciaire présente un substitut au bill de la Chambre relatif relativement aux procès dans les cas de succession. Le substitut est en trois fois, en vertu de la suspension des règlements, et est finalement adopté.

Le comité de voies et moyens présente un rapport défavorable quant au bill No 61 de la Chambre, présenté par Mr Sayers, et au bill No 67 du Sénat, relatif à la vente et de la réparation des propriétés mises aux enchères pour non paiement de taxes. Sur motion, le bill est déposé sur le bureau, subit à appel.

Le bill No 61 de la Chambre est, en définitive, adopté.

Le Sénat adopte le bill No 67 du Sénat, qui est adopté.

Le Sénat adopte le rapport du comité judiciaire sur